

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

numéro
CC_220915_13

L'an deux mille-vingt deux, le quinze septembre,  
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le neuf septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	39
exprimés	49
vote	
pour	49
contre	0
abstention	0

#### Présents :

Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Alain VIALA, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSCO, Ali BENAMEUR, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, David DRUART, Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Christophe ROMO, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAUT, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.

#### Absents avec pouvoirs :

Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Gaëlle LEVEQUE à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Nathalie ROCOPLAN, Monique GALEOTE à Clément THERY, Isabelle PEDROS à David BOSCO, Nathalie SYZ à David DRUART, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Magali STADLER à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Damien ROUQUETTE, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH.

#### Absents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Sonia ROMERO, Véronique VANEL, Jean-Paul AGUSSOL, Fatiha ENNADIFI, Christian RICARDO, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS, Michel DRUENE.

<b>OBJET :</b>	<b>Actualisation du montant du fonds de concours attribué à la commune de Saint Maurice-Navacalles dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du hameau de Navacelles</b>
----------------	---

**VU** la délibération n°CC\_191128\_12 du Conseil communautaire du 28 novembre 2019 relative au plan de financement du projet global de requalification des espaces publics du hameau de Navacelles et convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint Maurice-Navacelles,

**VU** la délibération n°CC\_200116\_07 du Conseil communautaire du 16 janvier 2020 relative à l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint Maurice-Navacelles dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du hameau de Navacelles d'un montant de cent douze mille trois cent trente et un euros et soixante et onze centimes (112 331,71 €),

**VU** la délibération n°CC\_210708\_16 du Conseil communautaire du 8 juillet 2021 relative à l'avenant n°1 de la convention de maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du hameau de Navacelles,

**VU** la délibération n°CC\_210708\_17 du Conseil communautaire du 8 juillet 2021 relative à l'actualisation du fonds de concours attribué à la Commune de Saint Maurice-Navacelles dans le cadre de la requalification des espaces publics du hameau de Navacelles, à hauteur de cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (125 699, 98 €),

**VU** la délibération n°CC\_220915\_12 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'avenant n°2 de la convention de maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du hameau de Navacelles

réactualisant le plan de financement à l'achèvement des travaux, permettant les travaux et les missions finalisant le programme et le dépôt du permis d'aménager correspondant, pour un montant de quarante cinq mille dix neuf euros et cinquante deux centimes Toutes Taxes Comprises (45 019,52 € TTC),

**CONSIDÉRANT** que la requalification des espaces publics du hameau de Navacelles, du fait du découpage des compétences entre les collectivités présentes sur le site, est portée par plusieurs maîtres d'ouvrage : la Commune de Saint Maurice-Navacelles, la Communauté de communes Lodévois et Larzac et le Conseil départemental de l'Hérault,

**CONSIDÉRANT** qu'avec le plan de financement définitif acté dans l'avenant n° 2 de la convention de maîtrise d'ouvrage, le coût global des travaux est actualisé à hauteur d'un million cinq cent trente mille quinze euros et soixante dix centimes Toutes Taxes Comprises (1 530 015,70 € TTC) qui pourrait être financé par des subventions et contributions de divers partenaires à hauteur de quatre vingt pour cent (80%),

**CONSIDÉRANT** que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fond de concours,

**Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'actualisation du fonds de concours attribué à la Commune de Saint Maurice-Navacelles dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du hameau de Navacelles, à hauteur de cent vingt neuf mille cinq cent dix euros soixante treize centimes (129 510,73 €),

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal, chapitre 204, article 20423,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Jean-Luc REQUI

